



COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Procurations : 02

Convocation :

28 Août 2026

Délibération Numéro

2026.03.09.07

Objet :

**TARIFICATION
INSERTION
PUBLICITAIRE BULLETIN
MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260903-2026030907-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2026

Publication : 08/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 Septembre 2026

Le 03 Septembre deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville-La-Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 28 Août 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, Mme COLOMBEL Véronique, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. COURSEAUX Pierrick, Mme DESMOULINS Anne-Sophie, M. LE CORRE Géraud, M. FRIBOULET Damien, M. LEBAILLIF Anthony

Absents excusés :

M. LE DUEY Régis a donné procuration à M. AUBER François
Mme LEFEBVRE Angélique a donné procuration à M. COURSEAUX Pierrick
Mme MICHONNET Pascale, M. HAMEL Ludovic

Secrétaire de séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie
Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE :

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le bulletin municipal est rédigé chaque année.

Cet outil de communication, utile et agréable à lire permet à chacun de prendre connaissance des projets communaux réalisés, des activités des différentes associations de la commune, des différents agendas, et des coordonnées utiles

Ce bulletin est devenu au fil des ans un incontournable pour nos administrés.

Afin d'assurer le financement de l'impression, sans solliciter davantage les administrés, des encarts publicitaires sont insérés dans le Bulletin Municipal.

Des tarifs avaient été instaurés au moment de la création de ce bulletin.

Monsieur le Maire propose de formaliser l'insertion publicitaire par une délibération du Conseil Municipal et les tarifs applicables :

FORMATS	TARIFS PROFESSIONNELS COMMUNE	TARIFS PROFESSIONNELS HORS COMMUNE
1/8 page 95*65 mm	60.00€	114.00€
¼ page 109*65 ou 90*135 mm	144.00€	180.00€
½ page 190*135 mm	288.00€	360.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents
13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** les tarifs proposés pour l'insertion publicitaire dans le bulletin municipal
- **Dit** que les entreprises pourront régler par chèque bancaire (au titre de la Régie 2 ou par virement bancaire. Une facture leur sera adressée.

Pour extrait conforme au registre,

Fait et délibéré en séance le 03 Septembre 2026

Le Maire

François AUBER

La Secrétaire de séance

Martine MAILLARD



M. Maillard